

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

RÈGLEMENT N° 2026-1544 :


**RÈGLEMENT RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU.ES
DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Me Françoise Virginie Lechasseur, greffière que les membres du conseil municipal de la Ville de Mont-Joli ont adopté lors de la séance ordinaire du 20 avril 2026 le règlement intitulé « *Règlement relatif au Code d'éthique et de déontologie des élu.es de la Ville de Mont-Joli* ».

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au greffe de l'Hôtel-de-Ville aux heures normales d'ouverture à savoir du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h15 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h.

Donné à Mont-Joli, ce 23^e jour d'avril 2026.

La greffière,



Me Françoise Virginie Lechasseur, OMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Françoise Virginie Lechasseur, en ma qualité de greffière de la Ville de Mont-Joli certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-haut présenté en affichant une copie à l'Hôtel-de-Ville de Mont-Joli entre 8h30 et 12h et de 13h30 à 16h30 le 23^e jour du mois d'avril 2026 et en le publiant sur le site internet de la Ville de Mont-Joli le même jour.

La greffière,



Me Françoise Virginie Lechasseur, OMA